

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 30 JUIN 1999
TENUE À QUÉBEC
À 11 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre responsable de la région de Québec
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal

Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

NÉGOCIATIONS AVEC LA NATION ALGONQUINE (RÉF. : 1999-0171)

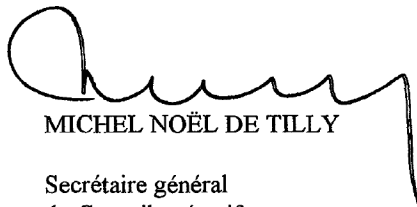
Le ministre délégué aux Affaires autochtones soumet une note d'information datée du 30 juin 1999 et portant sur les négociations avec la nation algonquine du Québec et la problématique reliée aux travailleurs forestiers et à l'exploitation forestière. Cette note d'information vise à faire état des derniers événements qui se sont produits dans le dossier des négociations avec la nation algonquine et du différend qui oppose cette nation aux travailleurs forestiers relativement à l'exploitation forestière sur le territoire faisant l'objet de la négociation territoriale avec cette nation.

Monsieur Chevette indique que les Algonquins se sont placés dans une situation sans issue. Ils désirent conclure une entente globale avec le gouvernement du Québec. Pour en arriver à une telle entente, il faut cependant obtenir l'accord de toutes les nations autochtones qui se partagent pour moitié entre l'anglais et le français. Comme les Algonquins ne peuvent prouver qu'ils ont déjà occupé le territoire qu'ils revendiquent, ils ne peuvent enclencher le processus de négociations avec le gouvernement fédéral. Il faut tenir compte, de plus, que le statut des Algonquins est différent de celui des autres nations. Comme les Algonquins refusent que les travailleurs forestiers aient accès à la forêt qui est située sur le territoire de Winneway, il faut donc s'attendre à ce que certains épisodes de violence se produisent. Le gouvernement tentera de négocier avec eux une entente portant sur l'exploitation forestière. Avec une telle entente, les autres chefs pourraient être soulagés que ce différend soit réglé. Il dit espérer régler le dossier d'ici dimanche prochain. Monsieur Trudel termine en indiquant que le gouvernement est sur la bonne voie pour conclure une entente en la matière. Il ajoute, par ailleurs, que le gouvernement fédéral devrait offrir aux Algonquins des unités de logement.

Décision numéro : 99-197**Le Conseil des ministres décide :**

de prendre acte de la note d'information datée du 30 juin 1999, soumise par le ministre délégué aux Affaires autochtones et portant sur des négociations avec la nation algonquine du Québec et la problématique reliée aux travailleurs forestiers et à l'exploitation forestière (réf. : 99-0171).

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 15



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif